

PLAN D'ACTION 2023

	ORIENTATION 1 : CHANTIER SOCIAL
	OBJECTIF 1: PROPOSER UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE SPORTS QUI RÉPOND AUX BESOINS
	ACTIONS
1	Préparer et déposer une demande de subvention pour un projet de piste de skate, de trottinette et de BMX.
2	Mettre en place une offre de sports nautiques et de location de vélos dans l'Anse-Aux-Coques (Force 5).
3	Maximiser l'utilisation de la patinoire du secteur Luceville et maintenir celle du secteur de Sainte-Luce-Sur-Mer.
4	Prévoir un calendrier annuel des activités.
5	Souligner la journée nationale de la santé.
6	Bonifier l'offre en loisir.
	OBJECTIF 2: ANIMER LE MILIEU DE VIE PAR LA CULTURE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
	ACTIONS
7	Implanter un café à la salle Louis-Philippe-Ancil (projet voisins solidaires) qui sera un lieu de rencontres multigénérationnelles.
8	Redynamiser l'utilisation de l'ancienne église de Luceville.
9	Soutenir l'organisation des OBNL et des comités dans leur évènement rassembleur : Festi Grill, Marché public, Sculpturales, Châteaux de sable, etc.
10	Mettre en place un circuit patrimonial.
11	Trouver un nom à l'ancienne église de Luceville : « Espace culturel et communautaire » et trouver des commanditaires pour les salles.

12	Finaliser la mise en valeur du site patrimonial du Moulin Banal.
	OBJECTIF 3 : RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES LUÇOISES ET LUÇOIS
	ACTIONS
13	Poursuivre le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents et citoyens corporatifs, par des rencontres annuelles.
	OBJECTIF 4 : STIMULER L'IMPLICATION CITOYENNE
	ACTIONS
14	Encourager et reconnaître l'action bénévole.
15	Faire une politique sur l'utilisation des jetons de présence et mettre en place un budget participatif pour des projets communautaires et créer un fonds dédié.
16	Poursuivre le travail effectué avec les différents comités citoyens : Embellissement – Sports et loisirs – Évènements et culture– sécurité routière – Sculpturales – Patrimoine.
17	Réviser la planification stratégique quinquennale (2024-2029).
	OBJECTIF 5 : ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION ET COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION
	ACTIONS
18	Mettre en place des outils de communication facile d'utilisation pour les citoyens et visiteurs pour mettre en valeur notre municipalité (refaire le site Web et créer une liste de «courriels citoyens» afin d'automatiser des envois de la municipalité et transmettre une infolettre).
19	Maintenir le Coquesillon – Une fois par mois par la poste.
20	Rediffuser des séances du conseil municipal (ZOOM).
21	Séances d'assemblée d'information et de consultations citoyennes.
22	Informier et sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des fonds publics par la Municipalité en relation avec le budget annuel.

23	Informier annuellement les citoyens sur la politique de déneigement.
24	Tenir une assemblée d'information avec la Sûreté du Québec sur la fermeture des routes lors des tempêtes.
OBJECTIF 6 : FAIRE DE SAINTE-LUCE UN MILIEU DE VIE INCLUSIF, ATTRACTIF ET DURABLE	
ACTIONS	
25	Poursuivre la mise en place de la politique « Jeunesse » et supporter les projets qui en découlent.
26	Poursuivre la mise en place de la politique « Municipalité amie des aînés » et supporter les projets qui en découlent.
27	Supporter l'école secondaire et l'école primaire des Bois-et-Marées.
28	Mettre en place une politique et adhérer à la «Municipalité amie des enfants».
29	Supporter la mise en place d'un service de garde.
ORIENTATION 2: CHANTIER ÉCONOMIQUE	
OBJECTIF 1: S'ASSURER QUE LES RÈGLEMENTS FACILITENT LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE	
ACTIONS	
30	Mettre en place un projet pilote pour permettre aux propriétaires de terrain la mise en place de roulotte ou autre pour la saison estivale (installation temporaire) et ce, avec demande de permis à la municipalité obligatoire, tout en minimisant l'impact visuel et évaluer le projet.
31	Assurer l'information au conseil des demandes rejetées et des problématiques empêchant le développement et évaluer les possibilités de modifications des règlements et du zonage afin d'être facilitateur pour les promoteurs, dans le respect des citoyens.
32	Moderniser nos règlements d'urbanisme : urbanisme éphémère, droit de préemption, PPCMOI, UHA, mini-maison, PIIA, taxation pour les terrains vagues desservis afin de favoriser la construction et la densification du territoire.
33	Mettre en place un fonds dédié au développement immobilier.

34	Poursuivre l'embauche du chargé de projet.
	OBJECTIF 2: FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU MILIEU ÉCONOMIQUE
	ACTIONS
35	Développer des initiatives mettant en valeur des producteurs et entreprises au niveau local (Politique d'achat local).
36	Mise à jour annuelle du Guide d'achat local.
37	Maintenir la table de concertation des organismes faisant la promotion de Sainte-Luce (Marché public, Tourisme Sainte-Luce, La Fabrique, Le Cercle de Fermières de Sainte-Luce, Association des marchands, etc.).
38	Soutenir la Corporation de développement de Sainte Luce notamment dans son démarrage.
39	Travailler à l'implantation de nouveaux commerces et industries.
40	Cibler les possibilités d'achat de terrains pour du développement commercial et industriel.
41	Favoriser et promouvoir l'augmentation de l'offre de logement locatif (ex. : condos, appartements, coopérative d'habitation).
42	Prendre une orientation sur la vocation du terrain appartenant à la municipalité à l'intersection de la rue Saint-Alphonse et Saint-Pierre (42 rue Saint-Pierre Est : maison incendiée) et autres terrains vacants de même que le maintien et le développement des parcs.
	OBJECTIF 3 : EMBELLISSEMENT ET MEILLEUR AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE
	ACTIONS
43	Rajeunir et entretenir l'apparence des infrastructures municipales.
44	Poursuivre le plan d'embellissement des parcs et lieux municipaux.
45	Améliorer l'expérience de fréquentation de la promenade (ajout de musique sur le site, boutiques, café, etc.).
46	Maintenir ouvert à l'année une toilette publique dans le chalet principal du secteur de l'Anse (fermeture automatique).

47	Installation d'une pancarte «TOILETTE» au Marché public.
48	Utilisation du pavé récupéré de l'ancienne Promenade et la réutiliser au stationnement de Force 5 et au parc Luce-Drapeau.
	ORIENTATION 3: CHANTIER ENVIRONNEMENTAL
	OBJECTIF 1: DÉVELOPPER DES INITIATIVES INNOVANTES, EN COLLABORATION AVEC LES CITOYENS
	ACTIONS
49	Mettre en œuvre la politique et le plan d'action du comité environnement et le rendre public.
50	Maintenir notre participation à Mission 1000 tonnes.
51	Maintenir notre adhésion à la «Municipalité amie des abeilles» et en faire la promotion.
52	Supporter la continuité du Jardin communautaire et du Parc fruitier.
53	Évaluer l'opportunité de créer un éco-quartier.
54	Mettre en place un programme de mise à niveau des installations septiques non-conformes.
55	Prendre en charge le vidangeage des fosses septiques via des (taxes spéciales).
	OBJECTIF 2 : AGIR POSITIVEMENT SUR L'IMPLANTATION DE PROJETS D'HABITATION
	ACTIONS
56	Analyser les sites potentiels pour du développement résidentiel dans la municipalité.
57	Mettre en place une réglementation municipale et des actions concrètes pour favoriser et encourager la construction d'habitation.
58	«Poursuivre le développement de la rue Caron et de la rue des Coquillages et en faire la promotion via un plan de communication.

	OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
	ACTIONS
59	Poursuivre le projet avec le MSP et le PISRMM concernant le plan d'intervention pour améliorer la circulation et la sécurité du secteur de l'Anse et de la route du fleuve.
60	Finaliser la piste cyclable entre le secteur Luceville et le secteur Sainte-Luce-sur-mer.
61	Mettre en place des moyens de prévention afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
62	Planter des bornes de recharges électriques pour vélos et véhicules.
63	Installation de radars pédagogiques aux endroits appropriés.
64	Installation de stationnement pour les vélos.
	OBJECTIF 4 : AGIR CONTRE L'ÉROSION DES BERGES ET LA PROPRETÉ DE LA PLAGE
	ACTIONS
65	Évaluer, consulter et opérationnaliser le projet du MSP concernant le plan d'intervention pour améliorer la préservation des berges et la protection des maisons et des infrastructures municipales.
66	Prévoir des consultations citoyennes.
67	Participer à la corvée Éco-Mitis.
68	Finaliser la vente des maisons ciblées par le MSP en favorisant et privilégiant leur maintien dans la Municipalité de Sainte-Luce et décider de l'utilisation des terrains laissés vacants.
	OBJECTIF 5 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE VIABLE QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT ET LES CITOYENS
	ACTIONS
69	Mettre en place les horodateurs et faire appliquer le règlement de stationnement et créer un fonds dédié pour le développement des infrastructures touristiques et l'entretien de la plage.

70	Assurer la propreté de la plage et l'entretien des infrastructures et améliorer celles-ci afin de répondre aux besoins du développement touristiques.
71	Cibler des axes de développement de l'Anse-aux-Coques (projets AECOM et Incognito), faire des recherches de subventions en conséquence et procéder à leur réalisation.
72	Assurer des activités favorisant la rétention des touristes (musique, spectacles, film, etc.).
73	Analyser le besoin en stationnement pour répondre au développement et aux commerces dans l'Anse-aux-Coques.
74	Poursuivre l'activité estivale «Les Sculpturales».
	OBJECTIF 6 : ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET SATISFAISANTE AU PERSONNEL AFIN D'ASSURER UNE ATTRACTION ET UNE RÉTENTION DE LA MAIN-D'OEUVRE
	ACTIONS
75	Finaliser le renouvellement de l'entente des conditions de travail des employés tout en respectant la capacité de payer des citoyens.
76	Revoir l'organisation du travail des différentes équipes en vue d'améliorer l'efficience.
77	Prévoir les remplacements de poste en lien avec les départs à la retraite, afin de prévoir une transition efficace.